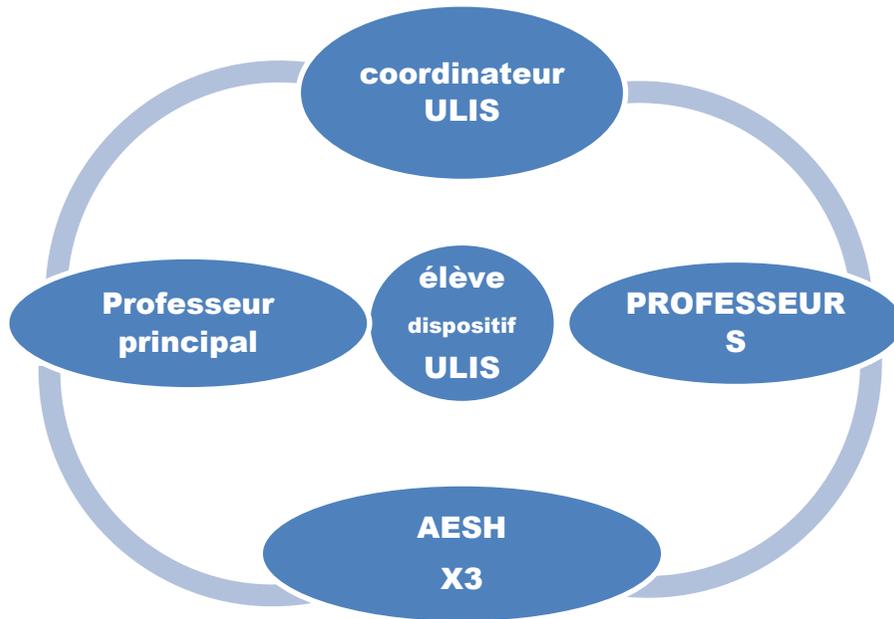


Section ULIS au Lycée Professionnelle Colbert



L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (circulaires n°2010-088 du 18-6-2010, circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015) du lycée professionnel JB Colbert accueille des élèves en situation de déficience intellectuelle, et de troubles des fonctions cognitives (TFC).

Les élèves sont notifiés en ULIS par la MDPH (la maison départementale de la personne handicapée), texte de référence : circulaire n°2016-117 du 08/08/2016, « parcours de formation des élèves en situation de handicap ».

Ce dispositif permet aux élèves d'obtenir :

- Une formation susceptible de permettre à terme l'insertion professionnelle.
- Une attestation de compétences professionnelles ou le diplôme du CAP.
- L'acquisition d'un niveau d'autonomie suffisant pour permettre une meilleure socialisation.
- Structurer le projet de l'élève et le mettre en lien avec des partenaires.

Accès à ULIS :

1°) Au collège :

Année -2

Parcours avenir 4^{ème} ULIS

- Découverte des formations avec les coordinateurs ULIS collège
- Rencontre enseignant coordinateur ULIS



Année -1

Stage 3^{ème}

- Choix des formations.
- Avis médical du médecin scolaire.
- Commission d'affectation sur les dispositifs ULIS LP (bonification possible).

2°) Au lycée Colbert

Année 1

Accueil dans le CAP/ULIS 1^{ère} année

- Rencontre AESH (Accompagnants des élèves en situation de handicap)
- EES 1 (Equipe de Suivi = réunion de l'équipe et des parents en lien avec l'enseignant coordinateur ULIS et le référent de scolarité. Cette réunion permet de compléter le GEVASCO)

Celui-ci est envoyé à la MDPH qui renvoie un PPS (=Le projet personnalisé de scolarisation (PPS) est un document qui sert à définir le déroulement de la scolarité de votre enfant et ses besoins notamment en termes de matériels pédagogiques adaptés, d'accompagnement, d'aménagement des enseignements.).

Les aménagements sont mis en place pour permettre la formation de l'élève (AESH, heures de regroupement ULIS, soins, emploi du temps adapté...). 2 périodes de stage (4 semaines x 2).

Année 2

Accueil dans le CAP/ULIS 2^{ème} année

- **ESS 2** (Equipe de suivi 2)
- Mise en place des modalités d'aménagement d'épreuves (**AMEX**), demande d'un 1/3 temps, AESH... en vue de la passation des épreuves du diplôme.
- Mise en place possible de la **RQTH** (Reconnaissance Travailleur en situation de Handicap).
- Rencontre Co-psy (Conseillère orientation psychologue) et réflexion sur la suite du parcours.
- 2 périodes de stage (4 semaines x 2).
- Epreuves du CAP

Obtention du diplôme ou Attestation des compétences validées.



Année 3

Si poursuite de formation, accueil dans le CAP/ULIS 2^{ème} année.

Possibilité de stage filé.

- 2 périodes de stage (4 semaines x 2).

Obtention du diplôme ou Attestation des compétences validées.

ULIS est aussi un dispositif qui se déploie sur les CAP du Lycée

CAP EPC



Présentation

CAP PSR



Présentation

CAP ATMFC



Présentation